

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

251x07

OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE ETS METRO

Dans le cadre de l'instruction prévue par les dispositions de l'article L 221-6 du Code du Travail, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les demandes de dérogation pour l'ouverture des magasins le dimanche.

Les Ets METRO LIBRE SERVICE DE GROS lieu dit « La Tresque » ayant saisi pour le **dimanche 23 décembre 2007**, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi à ce sujet, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour cette dérogation.

Monsieur Le Maire précise que les précédentes demandes formulées sur ce point par d'autres établissements ont reçu un avis favorable à l'ouverture sous réserve de l'accord du personnel concerné.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

- SE PRONONCE favorablement pour l'ouverture le **dimanche 23 décembre 2007** des Etablissements METRO sous réserve de l'accord du personnel concerné.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	33
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

AINSI FAIT ET DELIBERE